ou du revenu provenant d'entreprises. Plusieurs provinces ont pris des mesures pour égaliser l'évaluation des biens-fonds de grandes circonscriptions et même dans tout le territoire.

Chaque province répartit à sa façon les subventions scolaires locales. Les subventions sont de deux sortes: 1° la subvention de base peut se fonder sur les frais minimums à raison de tant par classe, sur le traitement et les titres des instituteurs, sur la fréquentation moyenne, etc. (toutes les provinces font en sorte de donner égal accès à l'instruction au moyen de subventions de base fondées en partie sur le besoin); 2° des subventions spéciales sont versées pour le transport des élèves, pour l'enseignement de la musique et de l'artisanat, pour les cours spéciales sont les plus considérables dans le Québec où on encourage fortement les industries, les arts et les métiers domestiques.

Les écoles de Terre-Neuve sont, dans une large mesure, subventionnées par la province. Les commissions scolaires et celles des collèges (écoles d'assez haut niveau qui donnent le cours primaire et le cours secondaire) de la ville de St-Jean peuvent exiger des frais de scolarité. Des droits sont aussi exigés pour acquitter le chauffage et l'entretien quand ces services ne sont pas assurés par les élèves ou les parents. Jusqu'à ces derniers temps, aucune taxe locale n'était imposée et il n'y en a que dans quelques-uns des grands centres. La province paie les instituteurs selon leur expérience et leurs titres; quelques commissions leur versent un supplément. La province verse aussi des subventions annuelles pour l'entretien et la réparation des locaux ainsi que pour les nouvelles constructions.

Le tableau 6 présente, autant que la statistique le permet, un état comparatif des finances des commissions scolaires qui administrent les écoles publiques.

6.—Revenu des commissions des écoles élémentaires et secondaires publiques, années financières terminées en 1952-1956

Nora.—Les recettes ne comprennent aucune somme provenant de prêts ou de la vente d'obligations, vu que toutes les recettes de cette nature doivent être remboursées plus tard au moyen de taxes locales. Les chiffres à partir de 1914 figurent dans le tableau correspondant de l'Annuaire de 1936 et des années suivantes.

Province et année	Sources du revenu			Revenu	
	Gouver- nements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources	courant total déclaré	Dette obligataire ¹
	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve ² . 1952 1953 1954 1955 1956	4,141,417 4,839,522 6,239,486 6,959,716 7,715,895		1,338,336 1,591,227 1,323,323 1,997,532 2,400,478	5,479,753 6,430,749 7,562,809 8,957,248 10,116,373	
Île-du-Prince-Édouard ²	679,901 793,558 928,054 994,249 1,077,575	600,546 683,046 731,414 813,908 855,740	71,619 61,699 79,347 95,389 62,482	1,352,066 1,538,303 1,738,815 1,903,546 1,995,797	
Nouvelle-Écosse 1952 1953 1954 1955 1955 1956	6,919,130 6,843,017 8,067,936 7,389,431 10,748,523	7,371,292 8,561,063 9,591,684 10,724,123 11,383,492	211,262 216,729 293,796 181,550	14,290,422 15,615,342 17,876,349 18,407,350 22,313,565	** ** **
Nouveau-Brunswick. 1952 1953 1954 1955 1955 1956	6,622,009 6,949,677 6,846,278 6,775,614 7,074,623	8,288,180 9,066,116 9,581,005 10,407,409 11,755,598	378,045 503,578 498,051 194,658	14,910,189 16,393,838 16,930,861 17,681,074 19,024,879	
Québec* 1952 1953 1954 1955 1955 1956	20,735,129 25,004,169 29,454,000 26,420,000 41,048,000	57,506,661 64,978,371 74,351,000 76,222,000 93,878,000	2,940,114 3,448,005 4,015,000 18,802,000 4,680,155	81,181,904 93,430,545 107,820,000 121,444,000 139,606,155	85,171,000 110,283,000 125,490,000 165,935,000 206,399,762

Renvois à la fin du tableau, p. 400.